

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 19/09/2019

\*\*\*\*\*  
Département de  
la Vienne  
\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON  
\*\*\*\*\*

| nombre de<br>conseillers en<br>exercice | Nombre de<br>conseillers<br>présents | Nombre de<br>conseillers<br>votants | Nombre de<br>pouvoir |
|---|--------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| 54                                      | 17                                   | 18                                  | 1                    |

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative, rue Emile Moine à Sommières du Clain pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le vingt-six septembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BIBAUD André – BOCK François – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – LABELLE Alain (Pouvoir de BERTRAND Claude) – LAMBERT Claude – LATU Roland – PEGUIN Francis – POIRIER Fredy – ROYER Christian – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme – COMPAGNON Jean-Pierre – JEAN Gisèle – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – POUTHIER Alain

Etaient absents : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BELLINI Bruno – BERNARD Patrick – BERTRAND Claude (Pouvoir à LABELLE Alain) – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHOISY Jean-Michel – CINQUABRE Jean-Christophe – COLLOBER Sarah – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – PIN Olivier – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RENGEARD Jean-François – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – ROUSSEL Pascal – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

SOUS-PRÉFECTURE

- 9 OCT. 2019

MONTMORILLON

Délibération n°151\_021019

**Programmation du CTMA**

Vu les articles 10.2, 10.2.3 et 17.2 des statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud ; arrêté préfectoral n°2018-008 du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant sur la modification des statuts.

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence GEMA et Hors GEMAPI sont les délégués suivant :

BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BERTRAND Claude (Pouvoir à LABELLE Alain) – BIBAUD André – BOCK François – CHAPLAIN Christian – GIRARDEAU Jules – LABELLE Alain – PEGUIN Francis – POIRIER Fredy – ROYER Christian – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXIER Stéphane – THEVENT Roland

(En note les élus disposant d'un carton vert et orange remis au début de séance peuvent se prononcer sur cette délibération conformément aux statuts du syndicat, la qualité de représentation était également mentionnée sur le courrier de convocation « vous êtes délégué GEMA » et « vous êtes délégué Hors GEMAPI »)

Le Président indique que le programme d'action détaillé pour le CTMA 2020/2025 a été arrêté. La CLE du SAGE Clain réunie le 9 septembre dernier a validé le projet de CTMA des Vallées du Clain Sud. Cette validation est assortie de 3 recommandations.

Six partenaires en plus du syndicat sont porteurs d'action au sein de 8 thématiques. Le syndicat porte des actions dans 6 des thématiques identifiées (en bleu dans le tableau ci-dessous).

| Thématiques du CTMA Vallées du Clain Sud 2020/2025 (en bleu : actions du syndicat dans la thématique) |  |    |   |
|---|--|----|---|
| T1  | Restaurer les cours d'eau et annexes     | T5 | Réduire les pollutions diffuses et le ruissellement |
| T2  | Rétablir la continuité écologique        | T6 | Gérer les milieux                                   |
| T3  | Réduire l'impact des plans d'eau         | T7 | Etudier et évaluer                                  |
| T4  | Préserver et restaurer les zones humides | T8 | Communiquer, former et animer                       |

Le programme d'actions est présenté dans les grandes lignes pour chaque masse d'eau. Ce document ainsi que la programmation détaillée du syndicat vous sont parvenus par mail. **Votre attention est portée sur la lecture de ces documents**, au vu des informations conséquentes ils ne pourront pas être détaillés lors du comité syndical. Les techniciens pourront cependant répondre à vos questions à ce sujet lors du comité.

Le programme d'actions suit la répartition budgétaire validée précédemment, à savoir des actions portées par le syndicat pour un total de 4 043 022 € pour les six ans dont une part d'autofinancement de 1 481 790 € (37% du montant total). Le plan financier prévisionnel pour les actions du syndicat est présenté dans le document ci-joint. Le tableau ci-dessous détail les recettes prévisionnelles pour les actions portées par le syndicat dans le CTMA 2020/2025 :

| Recettes prévisionnelles - actions du SMVCS - CTMA 2020/2025 |       |              |
|--|-------|--------------|
| Organisme  | Taux  | Montant      |
| AELB   | 45,6% | 1 841 930,00 |
| Région Nouvelle-Aquitaine                                    | 8,9%  | 360 752,00   |
| Département de la Vienne                                     | 8,9%  | 358 550,00   |
| SMVCS  | 36,7% | 1 481 790,00 |

Cette délibération complète la délibération n°137\_040619.

Après délibération les collèges GEMA et Hors GEMAPI votent pour :

- La validation des actions portées par le syndicat dans le cadre du CTMA Vallées du Clain Sud 2020/2025
- Autorise la présentation de ce programme d'actions aux instances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mise en place du Contrat Territorial Milieu Aquatique
- Dire que les dépenses ne seront engagées qu'au regard des financements réellement obtenus

SOUS-PRÉFECTURE

- 9 OCT. 2019

MONTMORILLON

Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Valence en Poitou, le 04/10/2019  
Le Président,  
Philippe Bellin

